



Alma, le 17 novembre 2021

VOL. XLVIII, no 4

Mot du président

Bonjour à toutes et à tous,

Prof ma fierté !

La campagne est lancée. C'est un excellent moyen de valoriser le travail des enseignantes et enseignants. Cette deuxième édition est l'occasion de communiquer l'impact de notre statut d'enseignant sur notre vie personnelle ou notre entourage. Un élève qui vient vous faire un câlin à l'épicerie, un autre qui vient vous saluer au restaurant... ne sont là que quelques exemples. Je suis convaincu que plusieurs d'entre vous ont des histoires qui gagnent à être connues. Encouragez vos proches à la raconter!

La signature de notre entente

Enfin ! Notre nouvelle convention sera signée dans les prochains jours. Plusieurs dispositions deviendront applicables à ce moment. Certes, une période sera nécessaire afin d'assurer une bonne transition des deux conventions. Nous vous tiendrons informés des changements à faire. Rappelons-nous que cette nouvelle convention sera à renouveler en 2023. Déjà, des travaux sont réalisés pour la préparation de la prochaine ronde de négociations.

Fête du syndicat

Le 11 novembre dernier, nous avons eu notre Fête du syndicat permettant de souligner le départ à la retraite de 13 enseignantes et enseignants. Malheureusement, nous avons dû l'adapter aux règles sanitaires en vigueur et ainsi limiter le nombre d'invités. Néanmoins, les participants ont grandement apprécié l'édition spéciale de cette année.

En terminant, je vous rappelle de ne pas oublier de noter vos différentes formations. L'[Appliprof](#) de la FSE est un bel outil pour les consigner. Enfin, lorsque vous êtes convoqués à une [Formation non désirée](#), nous vous invitons à nous en informer à partir du questionnaire sur notre site selac.ca ou en suivant le lien ci-dessus.

Au plaisir,

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Grille de tarification au 1^{er} janvier 2022

TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS			
TAUX AU 2022-01-01			
	Individuel	Monoparental	Familial
RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE			
Base obligatoire	47,31 \$	70,98 \$	118,29 \$
Facultatif 1	2,96 \$	4,44 \$	7,40 \$
Facultatif 2	5,53 \$	8,29 \$	13,82 \$
Facultatif 3	14,31 \$	21,47 \$	35,78 \$
Facultatif 4	3,27 \$	4,91 \$	8,19 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
RÉGIME DE SOINS DENTAIRES	13,41 \$	20,38 \$	33,79 \$
RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE			
DE LONGUE DURÉE	1,114% du traitement		
RÉGIME D'ASSURANCE VIE			
Vie de base de la personne adhérente			
10 000 \$ de protection		0,37 \$	
25 000 \$ de protection		1,48 \$	
Vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe			
(par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)			
Moins de 30 ans		0,013 \$	
30 à 34 ans		0,014 \$	
35 à 39 ans		0,019 \$	
40 à 44 ans		0,026 \$	
45 à 49 ans		0,041 \$	
50 à 54 ans		0,068 \$	
55 à 59 ans		0,119 \$	
60 à 64 ans		0,166 \$	
65 à 69 ans		0,235 \$	
70 à 74 ans		0,293 \$	
75 ans ou plus		0,632 \$	
Vie de base de la personne conjointe			
10 000 \$ de protection		0,56 \$	
20 000 \$ de protection		1,12 \$	
Vie de base des enfants à charge			
5 000 \$ de protection		0,24 \$	
10 000 \$ de protection		0,48 \$	
Notes :			
1) La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.			
2) Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisis par la personne adhérente doit être ajouté à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.			
3) Il n'y a aucun congé de primes applicable.			
4) Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1 ^{er} janvier de cette année civile.			
5) La taxe de vente de 9% doit être ajoutée à ces primes.			

Les primes indiquées dans le tableau sont établies par période de 14 jours (26 périodes de paie par année) et sont applicables pour l'ensemble des régimes à compter de la première période de paie complète coïncidant avec ou suivant immédiatement le 1^{er} janvier 2022.

Assurance voyage et annulation de voyage

Après tant de temps à la maison, l'appel des voyages devient pressant pour plusieurs.

En ce sens, il est à noter que le **regroupement complémentaire facultatif 1** du régime Alter ego (J9999) **doit être détenu** pour **bénéficier** de la **couverture d'assurance voyage avec assistance et d'annulation de voyage**. Les membres qui souhaiteraient ajouter cette protection peuvent le faire en transmettant à l'employeur le formulaire « Demande d'adhésion ou de changement », et ce, minimalement plus d'une période de paie avant leur départ, à défaut de quoi le changement demandé pourrait ne pas être encore en vigueur.

Cette couverture permet le remboursement des frais médicaux d'urgence encourus à l'extérieur de la province de résidence de la personne assurée. Selon les clauses du contrat, cette couverture demeure offerte même si un avis du gouvernement du Canada d'éviter tout voyage non essentiel est émis pour la destination choisie, à condition que la personne assurée présente un état de santé bon et stable avant le départ.

Considérant l'évolution constante de la situation rattachée à la COVID-19, une foire aux questions et un outil d'information sur les garanties d'assurance voyage sont mis à la disposition des membres par SSG Assurance.

ssq.ca/fr/coronavirus/voyage

Invitation aux membres

*Participez en
grand nombre*

**25^e ANNIVERSAIRE
DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Invitation à souligner le 25^e anniversaire de la loi sur l'équité salariale qui vise à corriger la discrimination systémique fondée sur le sexe.

**LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE
— 25 ANS —
ET PAS TOUTES SES**

D E N T S

CSQ
Conseil des syndicats
du Québec

Quand : le dimanche, 21 novembre 2021, de 12 h à 13 h
Où : sur le stationnement du bureau régional de la CNESST (901, boul. Talbot, Chicoutimi)
QUOI : rassemblement familial (café, chocolat chaud et grignotines)

On vous attend nombreux!

Claude Bradet pour la Coordination régionale CSQ

ARFQ
ADA
SPQSPB
SPSSI
CNESST

Mat du vice-président

et responsable de l'action-mobilisation

Bonjour à toutes et à tous,

Au sortir de la tumultueuse ronde de négociation nationale s'étant déroulée de surcroît dans un contexte pandémique, il est essentiel de remercier l'ensemble des membres du S.E. Lac (CSQ) qui ont milité d'une façon ou d'une autre depuis l'automne 2019.

L'implication de chacune et chacun fait toujours la différence!

Il faut aussi souligner l'apport inestimable de celles et ceux qui participent aux différentes activités de mobilisation. Je ne mentionnerai aucun nom, mais vous connaissez ces personnes ou même, peut-être vous reconnaissez-vous ! Sachez que votre soutien est apprécié au plus haut point. Le temps que vous avez consacré nous est extrêmement précieux. À celles et ceux qui n'ont pu se joindre, ce n'est que partie remise, car une prochaine ronde s'amorcera très très bientôt !

Il ne faut pas oublier que la capacité d'action de notre organisation syndicale repose sur la présence et l'engagement de nos membres.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous, que vous êtes et serez là lorsque nécessaire, ce qui nous rend fiers de vous représenter.

Encore une fois « **MERCI !** ».

Au plaisir,



PS : Je vous laisse libre d'utiliser vos « t-shirts usés » en leur donnant une seconde vie !